



magazine

6
HAUS DER KANTONE
MAISON DES CANTONS
CASA DEI CANTONI
CHASA DALS CHANTUNS

n° 39 | 6/19

*Don d'organes et transplantation:
les évolutions*

*Le Comité National du
Don d'Organes*

Entretien avec la CDS

Portrait de Lara Beekman



Votre partenaire pour la transplantation

Mariage

Naissance des enfants

Echec d'organe

Transplantation

Mariage des enfants

Naissance des petits-enfants

**Chaque ligne de vie
raconte une histoire**

Chère lectrice, cher lecteur,



50 pour cent d'augmentation en dix ans : le nombre des donneurs d'organes a doublé au cours des dix dernières années. L'attribution du mandat de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) à Swisstransplant en 2009 est le premier, et le plus déterminant jalon de cette tendance à la croissance. À l'initiative de Pierre-Yves Maillard, alors président de la CDS, la Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes a été chargée de structurer à l'échelle nationale, et dans un processus consensuel, les tâches des cantons définies dans la loi sur la transplantation et d'établir des standards nationaux dans le domaine du don d'organes et de tissus. Le mandat de la CDS, qui a également entraîné la création du Comité National du Don d'Organes (CNDO), est le fondement incontestable de la structuration et de la professionnalisation du domaine du don d'organes et de tissus.

Ce numéro du magazine de Swisstransplant vous donnera un aperçu des nombreux projets et événements ayant marqué les dix dernières années sous le mandat de la CDS. Il laisse d'abord la parole à Pierre-Yves Maillard, se penche ensuite sur les évolutions vues par Swisstransplant et sur la raison d'être principale du CNDO. Vous apprendrez aussi dans ce numéro quel est le rôle de la médecine hautement spécialisée dans le domaine du don d'organes et de tissus. Des statistiques sur l'augmentation de l'activité liée au don d'organes vous apporteront la preuve d'une collaboration réussie. Il s'agit de chiffres

significatifs qui ont donné un nouvel espoir aux personnes concernées telles que Lara Beekman : transplantée du foie il y a près de six ans, elle donne son point de vue personnel sur la façon dont les évolutions des dix dernières années ont permis d'améliorer considérablement sa qualité de vie.

Au cours de la dernière décennie, nous avons fait beaucoup bouger les choses, avons réalisé de nombreux objectifs et optimisé en permanence les standards suisses. Cette avancée n'a été possible que grâce au respect, à l'ouverture d'esprit et à la transparence de toutes les personnes impliquées dans le processus. Le futur nous intéresse tout autant que le passé, car c'est là que nous vivons. Et le mieux pour prévoir l'avenir, c'est de le forger nous-mêmes : sous le mandat de la CDS et grâce à la collaboration des partenaires impliqués, collaboration qui a fait ses preuves, Swisstransplant vise à poursuivre les améliorations afin de standardiser, au niveau national, les processus existants et à venir dans le domaine du don d'organes et de tissus. Nous sommes convaincus de pouvoir atteindre ensemble d'autres jalons prometteurs si nous unissons nos forces.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et remercions tous nos collègues pour leur précieux engagement.

PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant

Table des matières

Éditorial	3
Un mandat déterminant	4
« Les chemins naissent sous nos pas, au fur et à mesure que nous marchons. »	5
Don d'organes et transplantation : les évolutions vues par la fondation Swisstransplant	6
L'engagement des cantons pour les patients sur liste d'attente porte ses fruits	9
Le Comité National du Don d'Organes : structure et extension	12
Entretien avec des représentants de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	14
Portrait de Lara Beekman : « On peut toujours redonner quelque chose »	16

Un mandat déterminant



Suite à la loi sur la transplantation, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2007, de nombreuses tâches dans le domaine du don d'organes et de tissus ont été déléguées aux cantons. La mise en œuvre de ces mandats s'est effectuée très différemment dans toute la Suisse, ce qui a entraîné, entre autres, des coûts élevés dans les cantons. Des standards nationaux et des processus homogènes dans le domaine du don d'organes et de tissus faisaient largement défaut. L'un des principaux points à réaliser au cours des années suivantes a donc été l'homogénéisation des processus et des standards de qualité ainsi que l'attribution des organes et des tissus, organisée dans toute la Suisse selon des critères stricts.

Des entretiens avec l'ancienne Fondation Suisse pour le Don d'Organes (FSOD) et Swisstransplant ont donc eu lieu dans ce contexte afin de savoir si, et comment, il était possible d'utiliser des synergies afin d'élaborer des standards de façon coordonnée, de les établir au niveau national et de favoriser les échanges au-delà des frontières linguistiques. Suite à ces entretiens, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a chargé Swisstransplant de mettre en œuvre des réglementations légales sur la base de la loi sur la transplantation, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009. Swisstransplant a alors fondé le Comité National du Don d'Organes (CNDO), un comité d'experts regroupant des membres de la FSOD et des responsables des six réseaux de donneurs existant en Suisse à l'époque.

Le CNDO, en tant que comité de Swisstransplant, est chargé de la mise en œuvre des réglementations légales et a réalisé de nombreuses mesures, qui sont toujours en vigueur dix ans après leur introduction. C'est ainsi qu'est né le Swiss Donation Pathway, un guide/ensemble de règles dans lequel sont définies les directives et les recommandations nécessaires dans le processus du don d'organes. Un Blended Learning a été créé sur cette base. Cette formation englobe neuf modules d'e-learning et deux cours présentiels, donnés dans trois langues nationales. Tous les décès survenus dans des unités de soins intensifs en Suisse sont en outre saisis et analysés dans la base de données Swiss Monitoring of Potential Donors (SwissPOD) afin de répondre aux obligations légales.

En ma qualité de président du conseil de fondation de Swisstransplant, j'aimerais souligner que le mandat de la CDS adressé à Swisstransplant a été déterminant pour l'évolution du don d'organes et de tissus en Suisse. Beaucoup de choses ont bougé au cours de ces dix années et l'augmentation du nombre de donneurs illustre cette évolution positive. Ce résultat est dû à des équipes motivées, au suivi optimal des proches, à la standardisation continue ainsi qu'à la professionnalisation des processus dans les hôpitaux. Aujourd'hui, une multitude de spécialistes s'engage tous les jours en Suisse pour le thème du don d'organes et de tissus et garantit que les réglementations légales sont bien mises en œuvre.

J'aimerais adresser ici tous mes remerciements aux membres du CNDO et à tout le personnel hospitalier. S'engager tous les jours pour le bien-être des patients est pour eux une évidence, tout comme ancrer le thème du don d'organes et de tissus dans leur travail quotidien, et donc le faire avancer. Un grand merci aussi aux donneurs et à leurs familles qui ont donné leur consentement au don d'organes d'un proche.

Je tiens enfin à souligner que nous n'avons pas encore atteint l'objectif de disposer d'un nombre suffisant de dons d'organes pour les patients de la liste d'attente. Le taux de refus est toujours de plus de 60 pour cent, une raison liée, le plus souvent, au fait que la volonté du défunt n'est pas connue. Un nouveau pas a été réalisé pour « plus de sécurité et de clarté » avec l'introduction du Registre national du don d'organes et la remise de l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » de la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera, qui a connu un aboutissement formel en avril 2019 avec 112 633 signatures validées.

J'attends impatiemment les discussions à venir et je me réjouis à la perspective de relever les défis de l'avenir dont nous viendrons à bout, une fois de plus, en nous engageant sans compter.

Pierre-Yves Maillard, président du conseil de fondation de Swisstransplant

«*Les chemins naissent sous nos pas, au fur et à mesure que nous marchons.*»

Franz Kafka



La citation de Franz Kafka est des plus vraies. Nous avons pu ensemble ouvrir de nouvelles voies. Et ce chemin a été rendu possible par une collaboration intense et constructive au cours des dix dernières années. Merci beaucoup.

Un anniversaire est toujours l'occasion de regarder en arrière. Dans ce cas aussi, nous avons envie de revenir au moment de l'attribution du mandat à Swisstransplant, un mandat qui a servi de base à une évolution durable dans le domaine du don d'organes et de tissus. La loi sur la transplantation est entrée en vigueur en 2007. Un an plus tard, Swisstransplant et la Fondation Suisse pour le Don d'Organes (FSOD) ont adressé plusieurs demandes à la CDS pour cofinancer des mesures visant à coordonner les activités régionales et à garantir des standards homogènes dans la formation et la formation continue des coordinateurs de don. Comme ces mesures au niveau national étaient étroitement liées aux tâches des cantons dans le cadre de la loi sur la transplantation, la CDS a commencé par étudier minutieusement les demandes de Swisstransplant et de la FSOD. La CDS a donné un avis favorable à la demande de collaboration mais a prié Swisstransplant et la FSOD de regrouper sous un même toit leurs moyens et activités. Les deux organisations ont accepté cette exigence et ont alors proposé à la CDS un accord ainsi qu'une demande de cofinancement pour le nouveau Comité National du Don d'Organes (CNDO), qu'il restait à créer.

Depuis 2009, le CNDO est mandaté et financé par la CDS en tant qu'autorité suprême dans le domaine du don d'organes. Il est chargé de coordonner sur l'ensemble du territoire les tâches des cantons fixées par la loi sur la transplantation, de les consolider avec les réseaux de don d'organes et d'exploiter les synergies. Le mandat adressé à Swisstransplant et au CNDO est un mandat des plus importants, qui est principalement responsable, en plus du plan d'action lancé par la Confédération et les cantons, de l'augmentation du nombre de dons d'organes en Suisse. Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos remerciements aux nombreux spécialistes travaillant dans les unités de soins intensifs et dans les services d'urgence de toute la Suisse pour leur soutien à Swisstransplant dans la réalisation de ce mandat. Ils ont en effet considéra-

blement fait bouger les choses et ont contribué à ancrer durablement la thématique du don d'organes dans les hôpitaux.

En ma qualité de présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et de directrice de la santé du canton de Saint-Gall, je tiens à souligner que les cantons jouent un rôle primordial en offrant d'excellents soins de santé, accessibles à tous mais également financièrement réalisables. La CDS regroupe les intérêts des cantons et les représente d'une voix forte. Cette règle s'applique aussi aux domaines du don d'organes et de la transplantation. Dans ce contexte, nous continuons à miser sur le mandat attribué au CNDO et à la sérieuse collaboration avec Swisstransplant.

La CDS se réjouit de poursuivre sa précieuse collaboration avec les spécialistes impliqués, une collaboration synonyme de qualité et de sécurité pour les patients. Un grand merci à tous ceux qui nous aident à oser prendre avec confiance de nouvelles voies et à garantir ainsi, à l'avenir aussi, qualité et prestations.

Heidi Hanselmann, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Don d'organes et transplantation : les évolutions vues par la fondation Swisstransplant

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation au 1^{er} juillet 2007, le don d'organes en Suisse a fortement évolué d'un point de vue politique, structurel et sociétal. Franz Immer, directeur de la fondation Swisstransplant, évoque les changements et la professionnalisation qu'a connus le domaine du don d'organes au niveau national.

PD Dr Franz Immer, médecin spécialisé en chirurgie cardiaque FMH et directeur de Swisstransplant

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation au 1^{er} juillet 2007, Swisstransplant a été mandaté par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour être le Service national des attributions. En plus de gérer la liste d'attente, il s'agissait alors de garantir l'attribution des organes dans toute la Suisse conformément à la loi. Dans le cadre de la nouvelle loi, les réglementations cantonales appliquées jusqu'alors, et donc l'attribution régionale des organes, ont été remplacées par un système d'attribution national. Les spécialistes du don d'organes et de tissus financés par les cantons (les « coordinateurs locaux ») devaient désormais, en outre, garantir les processus et les structures de détection et d'annonce de donneurs potentiels ainsi que le suivi des proches. Ces exigences ont été réalisées très différemment en fonction des cantons. En conséquence, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a chargé en 2009 la fondation Swisstransplant de mettre en œuvre les réglementations légales auprès des cantons et d'établir des standards natio-

naux. En raison de ce mandat supplémentaire et déterminant, Swisstransplant a créé en pendant au Comité Médical (CM) en charge des questions liées aux transplantations le Comité National du Don d'Organes (CNDO). Swisstransplant a aussi demandé à des spécialistes du domaine du don d'organes de réaliser le mandat de la CDS. Le comité a élaboré des standards minimaux ainsi que le Swiss Donation Pathway, un guide touchant les différents domaines du processus du don d'organes.

À l'initiative de la direction, le CNDO a été chargé par l'OFSP et Médecine Universitaire Suisse, appelée à l'époque G15, de réaliser une étude pour évaluer le potentiel de donneurs en Suisse. Tous les décès survenus pendant un an dans des unités de soins intensifs accréditées ont été saisis au niveau national dans un système (Swiss Monitoring of Potential Donors), initié par Swisstransplant. D'après les résultats, la Suisse présente un potentiel de donneurs d'organes similaire à celui des pays voisins. Des facteurs tels que le taux

élevé de refus enregistré à la suite des entretiens avec les proches ont cependant empêché de réaliser des dons d'organes.

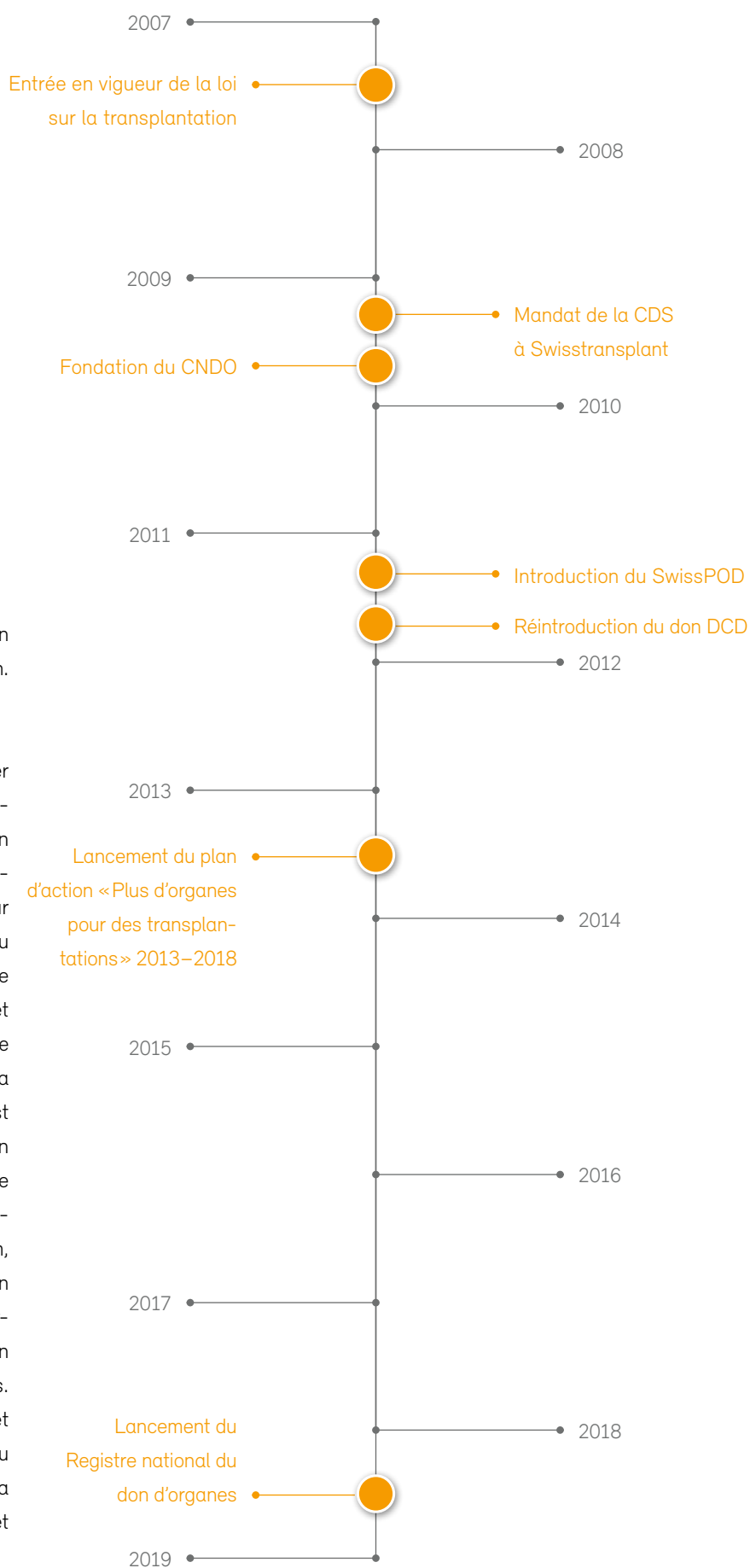
Plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations » 2013–2018

Dans ce contexte, la Confédération et les cantons ont lancé le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations » 2013–2018. Swisstransplant et les experts du CNDO ont été intégrés dans le comité de pilotage. Ensemble, ils ont défini quatre champs d'action, Swisstransplant étant responsable de trois de ces champs. Le premier champ concernait la formation et la formation continue du personnel hospitalier. Le deuxième était voué à l'implémentation de structures et de processus dans les hôpitaux, tandis que le troisième champ d'action s'intéressait au financement dédié, défini par la loi, des spécialistes du don d'organes et de tissus, et donc à la garantie du respect des réglementations légales dans les hôpitaux. Le quatrième champ d'action concernait l'information donnée à l'opinion publique, un domaine

du ressort de l'OFSP depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation.

Professionnalisation des processus

L'engagement des cantons, le premier mandat de la CDS adressé à Swisstransplant et le plan d'action mis en œuvre avec succès ont prouvé leur efficacité. Aujourd'hui, plus de 80 pour cent des FOGS-SDOT (spécialistes du don d'organes et de tissus) ont suivi une formation Blended Learning complète et participent régulièrement à des cours de formation et de formation continue. La collaboration à l'échelle nationale s'est nettement améliorée et a prouvé son efficacité, comme le montre le nombre de donneurs. En 2018, la Suisse comptait en effet 158 donneurs post-mortem, ce qui correspond à une augmentation d'environ 60 pour cent sur les cinq dernières années et à un doublement si l'on tient compte des dix dernières années. La réintroduction du don après un arrêt cardio-circulatoire, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2011 à l'initiative de la fondation Swisstransplant, a eu un effet positif sur cette évolution.



“

«La collaboration entre les services, le haut niveau de qualité dans les hôpitaux, l'excellence des équipes de transplantation, tous ces éléments ont contribué à ce que, actuellement, environ 1400 patients sur liste d'attente aient une plus grande chance de recevoir un organe.»

Perspectives

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ces évolutions prometteuses. La formation et la formation continue du personnel hospitalier doivent encore s'étendre et s'approfondir. Il ressort du plan d'action 2013–2018 que dans plus de la moitié des entretiens, les proches interrogés ne connaissent pas le souhait du défunt lorsqu'ils doivent prendre à sa place une décision sur le don d'organes, comme le veut la législation actuelle. Cette situation affecte souvent énormément les proches et contribue considérablement à ce que le taux de refus, en Suisse, monte à plus de 50 pour cent et soit ainsi plus élevé que dans les pays voisins.

Pour que la volonté des défunts soit clairement connue et pour soulager les proches ainsi que le personnel hospitalier, Swisstransplant a introduit au 1^{er} octobre 2018 le premier Registre national du don d'organes. Les personnes domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein peuvent y consigner leur décision pour ou contre le don d'organes et de tissus. Cet enregistrement se fait sur la base du volontariat et peut être modifié à tout moment. Depuis 2017,

la fondation Swisstransplant soutient aussi l'initiative populaire «Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes», lancée par la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera. Cette initiative vise à passer du consentement explicite au sens large au consentement présumé au sens large. Elle est actuellement sur la bonne voie. En mars 2019, donc environ 17 mois après le début des collectes, le comité de l'initiative a remis près de 113 000 signatures à la Chancellerie fédérale. L'initiative a connu un aboutissement formel en avril.

Le mandat de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'engagement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et des cantons dans le cadre du plan d'action ont été déterminants pour professionnaliser le domaine du don d'organes en Suisse. L'organisation H+ (Les hôpitaux de Suisse) et la Fédération suisse pour tâches communes des assureurs-maladie (SVK) ont créé les conditions-cadres nécessaires pour améliorer le système en introduisant des indemnités dans le processus du don d'organes. Les évolutions positives dans le

domaine du don d'organes et de tissus n'ont été possibles que grâce aux spécialistes du don d'organes et de tissus dans les hôpitaux, à l'engagement des services d'urgence et des unités de soins intensifs, et donc aussi à l'indemnisation dédiée des prestations dans le processus du don d'organes. La collaboration entre les services, le haut niveau de qualité dans les hôpitaux, l'excellence des équipes de transplantation, tous ces éléments ont contribué à ce que, actuellement, environ 1400 patients sur liste d'attente aient une plus grande chance de recevoir un organe. Merci !

Une version complète du texte paraîtra dans l'ouvrage en préparation dirigé par Hammer Raphaël, Barras Vincent et Pascual Manuel «Don et transplantation d'organes en Suisse. Enjeux historiques et sociologiques (1945–2020)» (titre provisoire, parution prévue en 2020).

L'engagement des cantons pour les patients sur liste d'attente porte ses fruits

L'engagement de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) pour le don d'organes s'avère efficace. Suite à l'augmentation considérable de l'activité liée aux dons d'organes, l'année 2018 a battu tous les records en matière de nombre de transplantations.

Julius Weiss

La loi fédérale sur la transplantation d'organes, entrée en vigueur en 2007, confie aux cantons la responsabilité de mettre en œuvre différentes mesures liées au don d'organes. Pour éviter les projets redondants ainsi que pour établir et implémenter des standards nationaux en faisant preuve d'esprit d'économie, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) mandate depuis 2009 Swisstransplant, dans le cadre d'une convention de prestations, pour réaliser les mesures exigées par la loi. Le Comité National du Don d'Organes (CNDO), le comité spécialisé de Swisstransplant pour le don d'organes et de tissus, est chargé de mettre en œuvre les exigences légales concernant les cantons. Ces exigences portent en particulier sur la promotion du don d'organes et de tissus en Suisse ainsi que sur l'assurance et l'optimisation de la qualité dans ce domaine.

Le mandat de la CDS englobe quatre domaines principaux

Il s'agit concrètement de quatre domaines majeurs, dans lesquels le CNDO et Swisstransplant mettent en œuvre des mesures pour satisfaire la convention de prestations avec la CDS :

1. Coordination nationale du processus du don
2. Échange d'informations entre les réseaux de dons et Swisstransplant afin d'optimiser les processus organisationnels
3. Formation standardisée au niveau national de la coordination locale dans les hôpitaux pourvus d'une unité de soins intensifs
4. Soutien et promotion de la collaboration entre les différents réseaux régionaux de don d'organes

En tant que partenaire du « Dialogue Politique nationale suisse de la santé » lancé par la Confédération et les cantons, la CDS est en outre impliquée dans le plan d'action national « Plus d'organes pour des transplantations » mis en place en 2013. Dans le cadre de ce plan d'action, Swisstransplant et le CNDO sont également chargés de réaliser des mesures de promotion et d'optimisation du don d'organes et de tissus.

Collaboration réussie entre la CDS et le CNDO

Le succès incontestable de la collaboration des cantons, représentés par la CDS, et du CNDO de Swisstransplant peut être illustré par des chiffres concrets. Le nombre de donneurs post-mortem a augmenté de plus de la moitié depuis le début du mandat de la CDS il y a dix ans, comme le prouve le graphique 1. Une part considérable de cette augmentation est due à la réintroduction, à la fin de l'année 2011, du don d'organes après un arrêt cardio-vasculaire (1). Ce don est réalisé entre-temps dans tous les centres de transplantation et correspondait en 2018 à 20 pour cent de tous les donneurs.

On note également une augmentation d'environ 40 pour cent du nombre d'organes attribués et transplantés en Suisse sur des receveurs (graphique 2). L'augmentation des transplantations est un peu moins importante que celle du nombre de donneurs, ce qui s'explique entre autres par le fait que le cœur ne peut être transplanté après un arrêt cardio-circulatoire. Le nombre de dons d'organes importés de l'étranger et transplantés en Suisse dans le cadre de l'échange international d'organes a par contre augmenté. Il s'agit d'organes pour lesquels il n'a pas été possible de trouver de receveur compatible dans le pays

d'origine. Pour minimiser le nombre de dons perdus, ces organes sont alors proposés en Europe à d'autres services nationaux d'attribution pour des patients figurant sur liste d'attente. La collaboration internationale entre Swisstransplant et les organisations partenaires européennes s'est intensifiée grâce, entre autres, à la couverture correspondante des coûts par le canton où est domicilié le receveur. Les personnes vivant en Suisse, en attente d'une transplantation, profitent directement de cette mesure qui augmente leur chance de recevoir à temps un don d'organe compatible, provenant si besoin de l'étranger.

Effets positifs pour les patients en attente de reins et d'un foie

Deux exemples, basés sur la transplantation des reins et du foie, illustrent l'effet positif des différentes mesures développées et mises en œuvre par le CNDO dans le cadre du mandat de la CDS et du plan d'action lancé par la Confédération et les cantons. Le volume des transplantations des reins et du foie a augmenté, comme l'illustrent les graphiques 3 et 4. La réintroduction en 2011 du don d'organes après un arrêt cardio-circulatoire a fortement contribué à cette croissance. Dans le cadre des greffes du foie, l'augmentation des transplantations est d'abord due au fait qu'un nombre crois-

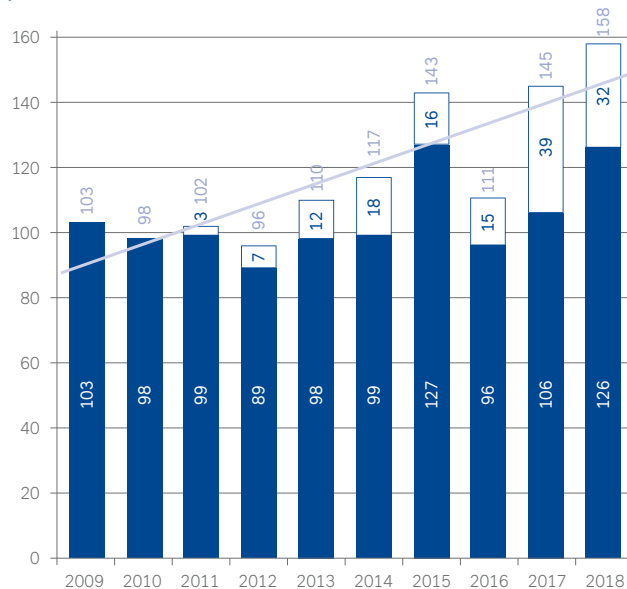
sant d'organes vitaux sont ainsi à disposition des patients de la liste d'attente. En ce qui concerne la transplantation des reins, il convient de souligner un autre avantage. Comme une transplantation est en effet plus avantageuse financièrement qu'une dialyse de longue durée, il est possible d'épargner des coûts liés aux soins de santé.

Comme plus d'organes de donneurs post-mortem sont à disposition des patients en attente de reins, le temps d'attente moyen jusqu'à la transplantation a été réduit d'environ un quart depuis 2014. La tendance semble cependant s'être arrêtée depuis 2016 en ce qui concerne les patients ayant besoin d'un foie et qui doivent, eux, attendre de plus en plus longtemps un organe.

Augmentation de l'efficacité dans le domaine du don d'organes en Suisse

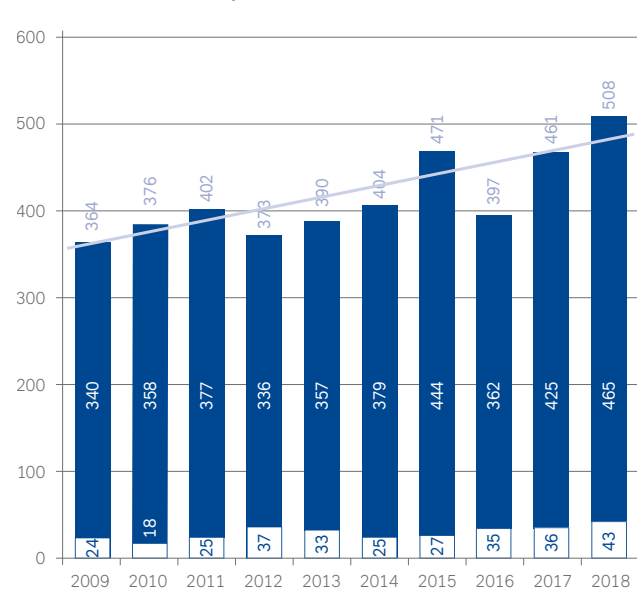
Selon une étude internationale réalisée sous la direction de Swisstransplant par le Conseil de l'Europe, l'activité liée au don d'organes et son efficacité ont pu être améliorées en Suisse au cours des dernières années (2). Tandis que la Suisse, si l'on se base sur le nombre de dons d'organes post-mortem par million d'habitants, reste dans le bas du classement comparée aux autres pays, elle a cependant réussi, en 2015, à se hisser

Graphique 1 : Évolution du don d'organes post-mortem en Suisse.



- Donneurs en état de mort cérébrale
- Donneurs après un arrêt cardio-circulatoire
- Ligne de tendance

Graphique 2 : Évolution du nombre d'organes greffés venant de donneurs post-mortem.



- Organes de donneurs en Suisse
- Organes de donneurs à l'étranger (échange d'organes avec l'étranger)
- Ligne de tendance

jusqu'au quart supérieur des pays sondés en matière d'efficacité des dons d'organes (utilisation du potentiel de dons). Cela signifie que les mesures mises en œuvre au cours des dernières années ont été réellement efficaces et ont porté leurs fruits.

Un défi pour l'avenir

Comme le prouve le Swiss Monitoring of Potential Donors (SwissPOD), le programme d'assurance qualité qui faisait lui aussi partie des mandats de la CDS (3), il est toujours nécessaire d'agir pour lutter contre le taux élevé de refus qui ressort des entretiens avec les proches. Une enquête structurée auprès des proches, réalisée dans le cadre du plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations », qui a été prolongé jusqu'en 2021, doit maintenant montrer comment créer des conditions optimales afin d'améliorer l'entretien avec les proches à l'hôpital.

Des résultats encourageants pour la transplantation et le don d'organes

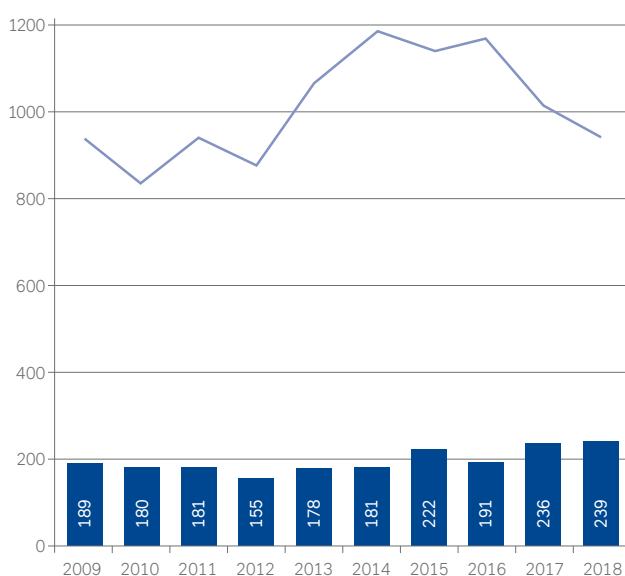
Les chiffres sont là pour le prouver : l'objectif d'offrir de meilleures chances aux patients en attente d'un organe ne peut être réalisé du jour au lendemain. Mais ces chiffres montrent également que les efforts communs de la Confédération, de

la CDS et du CNDO de Swisstransplant ne sont pas inutiles et ont déjà permis de réaliser des résultats encourageants (4). Encourageants non seulement en ce qui concerne l'efficacité des mesures réalisées, mais aussi et surtout pour tous les patients qui vivent en Suisse, qui ont besoin d'une transplantation et espèrent donc un don d'organes.

Bibliographie

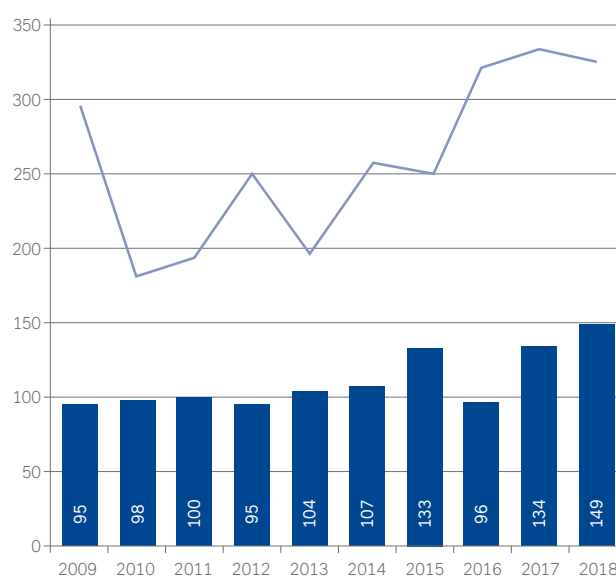
1. Wälchli-Bhend S, Beyeler F, Weiss J, Immer FF. How an Existing Donation After Circulatory Death Program Was Grounded and Re-Started in Switzerland. *Organs Tissues Cells*. 2011;14:25–26.
2. Weiss J, Elmer A, Mahillo B, Domínguez-Gil B, Avsec D, Costa AN, Haase-Kromwijk B, Laouabdia K, Immer FF, on behalf of the Council of Europe European Committee on Organ Transplantation (CD-P-TO). Evolution of deceased organ donation activity vs. efficiency over a 15 year period: an international comparison. *Transplantation*. 2018;102(10):1768–78.
3. Swisstransplant. Swiss Monitoring of Potential Donors (SwissPOD) Reporting. <https://www.swisstransplant.org/de/infos-material/statistiken/swisspod-reporting/>
4. Weiss J, Elmer A, Béchir M, Brunner C, Eckert P, Endermann S, Lenherr R, Nebiker M, Tisljar K, Haberbür C, Immer FF, on behalf of the Comité National du Don d'Organes (CNDO). Deceased organ donation activity and efficiency in Switzerland between 2008 and 2017: achievements and future challenges. *BMC Health Serv Res*. 2018;18:876.

Graphique 3 : Évolution de la transplantation des reins.



■ Nombre de transplantations de reins de donneurs post-mortem
— Temps d'attente moyen jusqu'à la transplantation (jours)

Graphique 4 : Évolution de la transplantation du foie.



■ Nombre de transplantations de foies de donneurs post-mortem
— Temps d'attente moyen jusqu'à la transplantation (jours)

Le Comité National du Don d'Organes : structure et extension



L'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation au 1^{er} juillet 2007 a entraîné le passage d'un système d'attribution d'organes axé sur les centres à un système axé sur le patient. Un tel système ne peut fonctionner que si le don d'organes et de tissus est structuré et étendu au niveau national et placé sous la houlette de médecins spécialisés dans les unités de soins intensifs et les services d'urgence. Dans ce contexte, la loi sur la transplantation a également délégué aux cantons de nombreuses tâches dans le domaine de la détection et de l'annonce des donneurs.

L'ancienne FSOD (Fondation Suisse pour le Don d'Organes), sous la présidence du Pr Dr René Chiolero, s'était déjà consacrée au thème du don d'organes avant l'entrée en vigueur de la loi sur la transplantation. Les décès survenus dans des unités de soins intensifs sélectionnées étaient analysés par Donor Action, un système international d'analyse des données dans le domaine du don d'organes, dans le but de détecter des dons possibles. Il avait aussi été envisagé de mettre en œuvre un guide devant fixer de façon contraignante les standards minimaux en Suisse pour toutes les unités de soins intensifs (Swiss Donation Pathway).

Le transfert au niveau national, imposé par la loi, exigeait d'intégrer toutes les unités de soins intensifs accréditées ainsi qu'une structure professionnelle, chargée de réaliser ces tâches. Des entretiens ont eu lieu dans ce contexte entre la FSOD et Swisstransplant dès 2007 afin de garantir et de coordonner les tâches prévues par la loi. Un accord a été élaboré en 2008 avec le président de la FSOD, le Pr Dr René Chiolero, et le directeur de Swisstransplant, le PD Dr Franz Immer, et c'est ainsi qu'a été créé le Comité National du Don d'Organes (CNDO) chez Swisstransplant. Sous la houlette de la présidente du conseil de

fondation de l'époque, Trix Heberlein, le conseil de fondation décide en 2008 de créer le CNDO en pendant au Comité Médical (CM) de Swisstransplant, qui s'occupait des questions liées à la médecine de la transplantation. Le CNDO devait être le comité d'experts dans le domaine du don d'organes et de tissus.

Le Pr Dr René Chiolero, ancien président de la FSOD, prend alors la présidence du CNDO et met en place la structure du CNDO, au sein de la direction de Swisstransplant, en étroite collaboration avec le Pr Dr Reto Stocker. Les représentants des six réseaux de don d'organes (Programme Latin de Don d'Organes (PLDO), Bâle, Berne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich) ainsi que d'autres spécialistes de branches associées

“

« Le financement dédié et la formation des spécialistes du don d'organes et de tissus, voulus par la loi, ont sûrement été la principale étape dans le développement du don d'organes et de tissus en Suisse. »

font partie du CNDO. En 2011, le Pr Dr Christoph Haberthür prend la présidence et dirige le CNDO jusqu'en 2014. L'étude Swiss-POD (Swiss Monitoring of Potential Donors) est réalisée sous sa présidence, le Swiss Donation Pathway est finalisé et traduit dans les trois langues officielles du pays et

la formation Blended Learning est mise en place. Les principales réglementations légales peuvent donc ainsi être largement mises en œuvre au cours d'une première étape. C'est également à cette époque que les interventions politiques de l'ancien membre du Conseil des États, Felix Gutzwiller, permettent de créer le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations », lancé par la Confédération et les cantons. En 2015, le Pr Dr Christoph Haberthür cède la présidence au Pr Dr Markus Béchir, auparavant responsable du réseau de Zurich. Les structures continuent de se professionnaliser sous sa présidence, qu'il a jusqu'en 2018, la collaboration au sein des réseaux s'intensifie considérablement et le plan d'action de la Confédération et des cantons est mis en place entre 2013 et 2018. Le financement dédié et la formation des spécialistes du don d'organes et de tissus, voulus par la loi, ont sûrement

été la principale étape dans le développement du don d'organes et de tissus en Suisse. En 2018, le conseil de fondation de Swisstransplant adopte la stratégie 2019–2023 qui décrit l'évolution stratégique de la nouvelle structure appelée «Don d'organes en Suisse». Le Dr Mathias Nebiker, responsable du réseau Suisse Centre (Berne et Bâle), est élu président du CNDO en 2018 et prend cette fonction en 2019.

Parallèlement, la représentation de la médecine intensive s'intensifie dans le conseil de fondation de Swisstransplant. La structure de la direction est ainsi aussi reproduite au sein du comité directeur du conseil de fondation. En tant que médecin spécialisé en médecine intensive, le Pr Dr Christoph Haberthür représente les donneurs et le Pr Dr Daniel Candinas les receveurs, en sa qualité de chirurgien de la transplantation. Le Pr Dr Christoph Haberthür est accompagné du Pr

Dr Paolo Merlani de l'hôpital cantonal EOC de Lugano et du Dr Raymond Friolet de l'hôpital de Sion, des intensivistes également autorisés à voter dans le conseil de fondation de Swisstransplant. Le président du CNDO, actuellement le Dr Mathias Nebiker, et le président du Comité Médical (CM), le Pr Dr Markus Wilhelm, siègent au conseil de fondation à titre consultatif et sans droit de vote. Ces ajustements de la structure, appliqués jusqu'au sein du conseil de fondation, veillent à ce que donneurs et receveurs soient bien représentés chez Swisstransplant. De nombreux experts sont également impliqués afin de pouvoir relever ensemble et professionnellement les multiples défis de l'avenir.

Pr Dr Christoph Haberthür, vice-président de Swisstransplant, médecin spécialisé en médecine intensive et en médecine interne générale, médecin-chef de médecine intensive de la Klinik Hirslanden, Zurich

swiss
transplant

Monika B., 65, laborantine retraitée

J'AI PRIS
MA DÉCISION.
ET VOUS?

POUR OU CONTRE LE DON D'ORGANES

POUR PLUS DE SÉCURITÉ ET DE CLARTÉ

[REGISTRE-DON-ORGANES.CH](https://www.registre-don-organes.ch)

Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Entretien avec des représentants de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Michael Jordi, secrétaire central de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), et Matthias Függi, PhD, chef de projet de médecine hautement spécialisée (MHS), expliquent comment a évolué la collaboration avec Swisstransplant et le CNDO et quel rôle joue la médecine hautement spécialisée (MHS).

Esther Häni

Entretien avec Michael Jordi

Quel rôle jouent les cantons dans le cadre du don d'organes et de la transplantation en Suisse?

Les cantons sont chargés de fournir à la population des prestations de santé allant de la prévention et des soins médicaux de base à la médecine hautement spécialisée, donc aussi à la médecine de la transplantation. Ils assurent principalement ces prestations via des mandats et la promotion de la formation du personnel hospitalier à tous les niveaux de qualification.

Comment la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) perçoit-elle le rôle des cantons?

Il s'agit d'un véritable ensemble de tâches : la CDS est la plaque tournante coordinatrice des cantons. Elle intervient pour une mise en œuvre homogène, le cas échéant. Elle est l'interlocutrice de la Confédération pour des questions sur la législation, par exemple concernant la loi sur la transplantation, et coopère avec des partenaires nationaux tels que Swisstransplant et a même un représentant au sein du conseil de fondation. Et pour finir, elle règle les prestations des centres de transplantation dans le cadre de la coordination et de la concentration de la médecine hautement spécialisée.

Comment avez-vous vécu personnellement les dix dernières années quant à la collaboration avec Swisstransplant et le CNDO?

La collaboration est passée pour ainsi dire de l'expérimentation à une relation solide. Elle est sans complications et directe. Nous échangeons sur les stratégies à choisir pour

favoriser le don d'organes et abordons ouvertement les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Comment pensez-vous que le don d'organes et la transplantation vont évoluer en Suisse au cours des dix prochaines années?

Il est clair que l'évolution dépendra de l'attitude par rapport aux dons. Et là, il n'existe pas de raccourcis. Rien ne peut se faire sans informer, expliquer et convaincre l'opinion publique. L'initiative populaire qui a été remise va pimenter le débat sur le modèle de l'opposition par rapport au modèle du consentement et ouvrir une importante porte à l'information. Je me permets cependant de douter qu'un «consentement présumé» pour le don d'organes sortira des urnes en Suisse. Mais peu importe l'issue du vote, le nombre de donneurs continuera, je l'espère, à augmenter. Et nous nous demanderons de plus en plus ce qu'une médecine hautement spécialisée peut faire et ce qu'elle doit faire face à quelles souffrances et à quelles maladies. Il s'agit d'une question sociétale, mais aussi personnelle et individuelle.

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

Au sein de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), les membres des gouvernements cantonaux en charge de la santé sont réunis dans un organe de coordination politique. La conférence a pour but de promouvoir la collaboration intercantonale, celle entre les 26 cantons et la Confédération et celle avec d'importantes organisations du domaine de la santé. La conférence et son Secrétariat central reposent sur le support juridique et financier des cantons.



Michael Jordi, né en 1959, est secrétaire central de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Il a fait des études d'économie à l'Université de Berne qu'il complète plus tard par un Master of Public Administration. Il est chargé, entre autres, des questions liées à la gestion des soins, au financement des prestations, aux bases de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et à l'application de la LAMal ainsi qu'à la formation dans le domaine de la santé. Il représente la CDS dans différents comités nationaux.



Matthias Függi, né en 1985, est chef de projet dans le domaine de la médecine hautement spécialisée (MHS) au sein de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Il a suivi des études de biologie à l'Université de Bâle et fait son doctorat en biologie cellulaire à l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse (Swiss TPH). Dans la MHS, il est entre autres en charge du domaine des transplantations d'organes.

Entretien avec Matthias Függi, PhD

Toutes les transplantations d'organes sont-elles soumises à la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS)?

Pour les adultes, les transplantations du cœur, du foie, des poumons, des reins, du pancréas et des îlots sont affectées à la MHS. Les transplantations de l'intestin grêle sont tellement rares que les organes de la CIMHS n'ont pas vu de besoin d'action et n'ont pas prévu de réglementation.

Et qu'en est-il des transplantations chez les enfants?

Des transplantations des poumons, du foie et des reins sur des enfants ont été affectées en 2011 à la MHS. L'attribution des mandats, qui étaient limités au 31 décembre 2015, s'est effectuée en même temps. Depuis cette date, il existe un vide juridique en MHS pour les transplantations d'organes sur des enfants, tandis que les mandats cantonaux continuent de s'appliquer. Les organes de la CIMHS s'efforcent de combler le plus vite possible cette lacune grâce à la réévaluation actuellement en cours. Lors de la prochaine attribution des mandats de MHS, les transplantations du cœur chez les enfants doivent être intégrées à la MHS, en plus des transplantations des poumons, du foie et des reins.

Pourquoi un nombre minimal de cas n'a-t-il pas été défini pour l'attribution des mandats de MHS dans le cadre des transplantations d'organes?

Le domaine des transplantations d'organes se concentre déjà sur un nombre minimal de centres de transplantation. La qualité des résultats de ces centres est contrôlée via des données relevées par l'Étude suisse de cohorte de transplantation (Swiss Transplant Cohort Study, STCS). Le nombre de cas dépend en outre surtout de la disponibilité des organes,

ce qui explique que l'on ait renoncé à définir un nombre minimal de cas comme mesure d'assurance qualité.

Qu'en est-il de la qualité des résultats dans les centres de transplantation suisses?

La qualité des résultats est mesurée à l'aide des données évaluées par l'Étude suisse de cohorte de transplantation (Swiss Transplant Cohort Study, STCS). Les centres doivent en outre rendre un rapport annuel à l'organe spécialisé de la MHS. Contrairement à d'autres domaines de la MHS, où l'on doit se baser sur des nombres minimaux de cas par manque de données fiables, il existe des données sur la qualité des résultats pour les transplantations d'organes. Si l'on compare la survie non ajustée des transplantés (receveurs adultes d'organes de donneurs décédés) au bout d'un, de trois et de cinq ans, la qualité des résultats des centres suisses est dans la moyenne, voire supérieure à la moyenne internationale. L'objectif premier d'une prestation de qualité supérieure est donc ainsi rempli dans les centres de MHS.

Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS)

Dans le domaine de la médecine hautement spécialisée, les cantons sont tenus d'établir conjointement une planification pour l'ensemble de la Suisse (art. 39 LAMal, al. 2bis). Afin d'exécuter ce mandat légal, les cantons ont signé le 1^{er} janvier 2009 la Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) et se sont ainsi engagés à planifier et attribuer en commun les prestations médicales hautement spécialisées, et ce, dans l'intérêt d'une prise en charge médicale conforme aux besoins, de haute qualité et économique. En 2010, les transplantations d'organes chez les adultes ont été fixées de façon contraignante comme l'un des domaines majeurs dans le cadre de la CIMHS. Depuis cette date, le domaine a connu deux réévaluations. Tout d'abord en 2013, puis en 2018 lorsque les mandats de MHS ont été à nouveau attribués aux hôpitaux universitaires de Bâle, de Berne, de Genève, de Lausanne et de Zurich ainsi qu'à l'hôpital cantonal de Saint-Gall.

« On peut toujours redonner quelque chose »

Lara Beekman se lance tous les jours à l'assaut de 298 marches d'escalier sur son lieu de travail, l'hôpital universitaire de Berne (Inselspital). Rien d'extraordinaire en soi pour une femme approchant de la cinquantaine, si ce n'est que cette femme a été transplantée du foie il y a près de six ans. Voici le portrait d'une femme inspirante qui n'a jamais perdu espoir malgré plusieurs coups du destin.

Sophie Bayard

Sportive, déterminée, le tout auréolé d'une touche de décontraction typiquement bernoise... rien ne laisse entrevoir que Lara Beekman a été transplantée. Son long historique médical ne laisse cependant personne indifférent. Le jour de ses 13 ans, on détecte qu'elle souffre d'une thrombose de la veine porte, c'est-à-dire d'une thrombose de la veine qui va vers le foie. Le reflux veineux a fait perdre à Lara beaucoup de sang. Elle doit donc être opérée de l'abdomen à l'hôpital des enfants de Berne afin de rediriger le flux sanguin. «Le foie va bien, Dieu merci», lui disent les médecins après l'opération pour la rassurer. Lara ne comprendra la portée de ce message que des années plus tard. La première transplantation d'un foie sur un enfant n'a lieu en Suisse qu'en 1989, soit cinq ans après l'opération de Lara.

Pendant les années qui suivent l'opération, la Bernoise peut avoir une vie normale et réalise à 30 ans son rêve de devenir maman. C'est en 2004, trois mois avant la naissance de son troisième enfant, qu'elle reçoit un deuxième choc : les médecins découvrent un placenta percreta. En d'autres termes,

le placenta de Lara s'est inséré dans la vessie. Après avoir donné naissance à une petite fille en bonne santé, Lara est en proie à des douleurs insupportables. Elle suit une thérapie médicamenteuse qui se solde par un échec. Une période difficile à vivre pour Lara : «Pour la

“

« En tant que transplantée, je ne me vois pas dans le rôle de la victime, mais du modèle. »

première fois de ma vie, j'avais atteint mes limites. » Le placenta percreta entraîne des saignements mettant en danger la vie de Lara, qui doit à nouveau être opérée d'urgence. Les médecins lui enlèvent le placenta, l'utérus et la moitié de la vessie. «Est-ce que je suis toujours en vie?», est la première question qu'elle pose, encore à moitié inconsciente après l'opération, à son mari en lui écrivant sur la main. Lara a besoin d'un an pour se remettre de l'opération. Une fois les enfants scolarisés, elle prend un poste à l'Inselspital, où elle s'occupe encore aujourd'hui de tâches économiques de la direction. «Cet hôpital m'avait déjà tellement

donné dans le passé que je voulais, cette fois, me trouver de l'autre côté.»

Le nouveau foie

Malgré cette deuxième opération, le corps de Lara ne la laisse toujours pas en paix : début 2013, elle souffre de violentes douleurs et de nausées et doit à nouveau être hospitalisée. Les médecins découvrent avec stupéfaction plusieurs tumeurs bénignes (adénomes) du foie. Les tumeurs ont déclenché un saignement, d'où les violentes douleurs. Selon l'avis des médecins spécialisés, si le saignement ne s'arrête pas, Lara devra être placée de toute urgence sur la liste d'attente pour une transplantation. «Ma première pensée a été la suivante : ce n'est pas possible. Hier encore, j'étais en pleine forme et aujourd'hui, on me parle de transplantation d'urgence», commente Lara.

Elle n'aurait jamais pensé devoir être transplantée un jour. Les tumeurs sont traitées pendant six jours par radiothérapie, ce qui évite d'autres saignements et Lara peut donc être placée sur la liste d'attente régulière. Les tumeurs, lui ont expliqué les médecins plus tard,

ont été probablement provoquées par le fait que l'afflux de sang vers le foie était perturbé depuis des années, ce qui a provoqué une altération des cellules.

Lara décrit le temps passé sur la liste d'attente comme une période très riche en émotions : « Quand on a trois enfants, on pense à tout un tas de choses. Même si j'avais déjà < survécu > deux fois, je voulais réussir encore cette transplantation pour ma famille. » L'appel salvateur est arrivé au bout de huit mois exactement, un dimanche soir : un foie compatible était là. « Le plus dur a été de dire au revoir à mes enfants. J'ai essayé de ne rien laisser paraître et de rester courageuse. » Elle connaît alors des sentiments mitigés, allant du soulagement à la peur, le tout mêlé encore à un reste d'espoir de ne pas avoir besoin de transplantation. « Je sais que cela paraît irréaliste, mais j'ai espéré jusqu'au bout que les médecins ne trouveraient plus de tumeurs après m'avoir ouvert le ventre. En même temps, j'ai aussi pensé à tout ce que je pourrais faire avec un nouveau foie. »

De l'énergie à revendre

Après la transplantation, Lara n'a pas arrêté de se poser des questions sur son



Lara Beekman sur la terrasse de l'Inselspital. Pour rester en forme, Lara monte à vive allure les escaliers menant à la terrasse une fois par jour.

donneur. « Quelle est cette personne décédée subitement ? Qui pleure maintenant un être cher ? On ne peut jamais être heureux à 100 pour cent », explique-t-elle. Même si la cortisone et les immunosuppresseurs lui posent des problèmes au début, elle peut monter des escaliers six jours après la transplantation, dans le cadre d'exercices de rééducation. L'échange régulier avec une autre

transplantée du foie incite Lara à rester active physiquement. Monter les escaliers devient la routine. Une fois par jour, elle monte les 15 étages pour se rendre sur la terrasse de l'Inselspital. Lara devient un modèle. Non seulement pour les personnes connaissant le même destin, mais aussi pour sa sœur que Lara, avec son énergie, pousse à bouger davantage. « En tant que transplantée, je ne me

vois pas dans le rôle de la victime, mais du modèle. On peut toujours redonner quelque chose.»

Le retour à la vie quotidienne est difficile. Même si cette mère de trois enfants est énormément soutenue par sa famille, le passage de l'hôpital à la maison n'est pas simple. Lara doit prendre 38 médicaments différents dans les premières semaines suivant la transplantation. Aujourd'hui, elle n'en a plus besoin que d'un. Et elle n'a pratiquement plus aucune restriction. Elle essaie juste d'éviter plus consciemment le soleil depuis sa transplantation, les patients immunodéprimés risquant davantage d'attraper un cancer de la peau. «Je dois même parfois me rappeler que je suis transplantée», nous dit Lara en éclatant de rire. Elle fait du golf, du ski, participe aux Jeux Mondiaux des Transplantés. Pour Lara, c'est encore aujourd'hui un miracle de pouvoir avoir une telle qualité de vie après une transplantation.

La donneuse était aussi une mère de trois enfants

Lara passe par Swisstransplant pour envoyer une lettre anonyme à la famille

du donneur. Un an plus tard, elle reçoit une réponse des enfants de la personne décédée. La donneuse était, elle aussi, mère de trois enfants. Lara pense régulièrement à la famille de sa donneuse, et elle lui est reconnaissante tous les jours de lui avoir offert son nouvel organe. Elle profite à nouveau pleinement de la vie, qu'elle savoure de façon plus consciente avec son nouveau foie. «Depuis ma transplantation, je me calme plus vite, les petits problèmes ne semblent plus aussi importants.» Elle réalise en même temps beaucoup plus rapidement ses projets et ses rêves, par exemple suivre une formation continue ou un cours d'arabe. «J'ai déjà joué trois fois les <prolongations> dans ma vie. Je vois mes enfants grandir. J'essaie de profiter tous les jours du temps gagné et j'en suis reconnaissante à l'infini», souligne-t-elle. Elle a toujours de nouveaux projets et essaie aussi de faire profiter les autres de ses expériences de transplantée dans le cadre de son travail. Lara Beekman est loin d'être arrivée en haut des marches. Elle travaille actuellement à un projet afin d'aider les patients à franchir plus facilement l'étape entre l'hôpital et la maison.



Lara est loin d'être arrivée en haut des marches: avec ses projets, elle est toujours très occupée.

Impressum

Éditrice/rédaction
Swisstransplant
Fondation nationale suisse pour
le don et la transplantation d'organes
Effingerstrasse 1
Case postale
CH-3011 Berne

Photo de couverture
Swisstransplant

Traduction
Diction AG, Saint-Gall

Mise en page
visu'l AG, Berne

Révision/impression
Stämpfli AG, Berne

Contact
T 058 123 80 00
magazine@swisstransplant.org

Registre national du don d'organes
Consignez votre décision sur:
www.registre-don-organes.ch

Vous préférez recevoir le Swisstransplant
magazine en version électronique plutôt
qu'en format papier?
Envoyez-nous un e-mail à
magazine@swisstransplant.org.